



Commission Territoriale d'organisation et d'arbitrage

Compte rendu de réunion N°14 du Lundi 15 Janvier 2024

Personnes présentes :

Mattei Emilien, Grisel Jeremy, Zicchina Christophe

Assistent :

Rutily Léa, Casili Marie Luce

1. Formation ETT Animateur de Handball :

Suite à l'appel à candidature, vous trouverez ci-dessous le nombre de participant et leur club respectif.

Nous reviendrons vers vous très rapidement pour l'organisation de cette formation.

- ASPV : 2
- HAC : 4
- GFCA : 5
- AJC : 3 ou 4
- HJIR : 6

LIGUE CORSE DE HANDBALL

2. Anomalies :

DATE	RENCONTRE	CATEGORIE	ANOMALIE	DECISION CTOA
14-01-2024	HPA	-13 ANS Mixtes Poule 2A	Forfait du HPA Motif : Mail à la COC.	La CTOA inflige une pénalité financière de 210€
14-01-2024	JSH-HBCB	N3F	Pas de secrétaire visiteur	La CTOA inflige une pénalité financière de 40€ au HBCB

3. Coupe de France Régionale :

- Finale régionale le **dimanche 21 janvier à 15h00 à Propriano** → JSB – ASPV
 - Arbitrage : Borelli Johan et Grisel Jeremy
 - Délégué : Mattei Emilien
 - Responsable de salle : Zicchina Christophe
 - Table de marque Officiel Neutre

4. Coupe de France Fédérale :

Le match de barrage entre le GFCA et le HBC se déroulera le **samedi 20 janvier 2024 à 16h au Cosec d'Ile Rousse.**

Arbitrage : Borelli Johan et Grisel Jeremy
 Délégué : Mattei Emilien
 Responsable de salle : Zicchina Christophe
 Table de marque : Rutily Léa et Lenhen Cloé

5. Secrétaire club visiteur (OTM) :

Attention : à compter du 1^{er} Janvier 2024, les pénalités financières seront appliquées selon le règlement en vigueur seulement sur les catégories adultes.



6. Rappel règlement :

- A) Je vous rappelle que conformément au règlement voté lors de la dernière assemblée générale, les stages organisés par les clubs ne doivent pas se tenir en même temps que ceux de la Ligue Corse s'ils concernent la même catégorie d'âge.

- B) Tout club souhaitant organiser un évènement (match, tournoi) à obligation de remplir le document et de le renvoyer à la CTOA minimum 7 jours avant la date de celui-ci. Suite à l'AG 2023, les droits annuels sont inclus dans les frais d'engagement pour tout évènement organisé.

- C) Lors des tournois –11ans et –13ans, en application du règlement de la CTOA, je vous rappelle qu'il est indispensable que les JAJ soient suivis par les animateurs EA et / ou Accompagnateurs EA afin que les sanctions disciplinaires puissent être recevables pour transmission à la commission de discipline.

- D) Lors de tirage au sort sur les catégories jeunes (-15/-18) le match est arbitré en binôme.

Je vous rappelle que les permanences téléphoniques de la CTOA sur la ligne 06.51.51.26.52 se feront le lundi de 14h à 18h, les mardi, mercredi et jeudi de 10h à 16h, et le vendredi de 10h à 14h.

Néanmoins, l'ensemble des demandes devront également faire l'objet d'un mail, depuis la boîte standardisée du club, vers celles de la CTOA ligue Corse :

Compétition : 5500000.coc@ffhandball.net

Arbitrage : 5500000.cta@ffhandball.net

LIGUE CORSE DE HANDBALL